



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## Filières d'excellence : à vos projets !

Vous avez un projet d'entreprise dans l'une des 6 filières d'excellence qui répond à un besoin sur le territoire, répondez à l'appel projets lancé par Limoges Métropole.

*Publié le 8 Juillet 2024*

**À partir du 8 juillet, Limoges Métropole lance un nouvel appel à projets destiné à soutenir la reprise ou la création d'entreprises au sein des 6 filières d'excellence prioritaires du territoire : électronique, hyperfréquences & photonique, céramiques & traitement de surface, eau & environnement, santé & autonomie, viandes durables & agroalimentaire, numérique & cybersécurité.**

EAU &  
ENVIRONNEMENT  
AGROALIMENTAIRE  
NUMÉRIQUE &  
CYBERSÉCURITÉ  
SANTÉ  
CÉRAMIQUES  
ET TRAITEMENT  
DE SURFACE  
ÉLECTRONIQUE  
PHOTONIQUE



## APPEL À PROJETS FILIÈRES D'EXCELLENCE

*Vous avez un projet d'entreprise, dans l'une des 6 filières d'excellence,  
qui répond à un besoin sur notre territoire ?*

**Répondez à l'appel à projets lancé par Limoges Métropole !**

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER SUR

[limoges-metropole.fr](http://limoges-metropole.fr)

LIMOGES MÉTROPOLÉ  
ATTRACTIVITÉ  
& DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



## Qui peut-répondre

- > **Les porteurs de projet** souhaitant créer ou reprendre une entreprise sur le territoire de Limoges Métropole.
- > **Les start-up** de moins de 3 ans.
- > **Toutes les entreprises** (PME) immatriculées au Répertoire des entreprises et des établissements souhaitant développer une nouvelle activité sur le territoire de Limoges Métropole.

## Projets éligibles

### Les projets doivent :

- > **répondre à un besoin non, peu ou mal couvert sur le territoire.** Dans le cas d'une reprise d'entreprise, il doit contribuer au maintien d'une activité stratégique de la filière concernée.
- > **s'inscrire dans l'une des 6 filières d'excellence** : santé, numérique & cybersécurité, céramiques et traitement de surface, électronique & photonique, eau & environnement, agroalimentaire.
- > **conduire à la création ou à la reprise d'une entreprise ou au développement d'une nouvelle activité par une entreprise existante**

## Modalité de soutien

- > Une **dotation financière plafonnée à 20 000 €** dans le respect du régime d'aides applicable.
- > Une **immersion au sein de l'écosystème local** : présentation principaux acteurs de la filière, grands comptes, clusters, financeurs
- > Un **accompagnement personnalisé du projet** intégrant le suivi par une structure expert de la filière et un accompagnement à la recherche immobilière et foncière
- > Une **communication** sur le projet dans le magazine « Le Métropol' »

**Un plancher d'investissement est fixé à 5 000 € H.T.** Le montant des dépenses éligibles n'est pas plafonné.

## Dépenses éligibles

**Toutes les dépenses permettant la réalisation des projets retenus** (expertises internes et externes, investissements matériels ou immobiliers, animation, R&D, frais de propriété intellectuelle, frais de personnel dédié au projet, ...).

## Critères de sélection des projets

**Les porteurs de projets devront déposer un dossier de candidature et seront sélectionnés au regard des critères suivants :**

- > La qualité du porteur et sa capacité à mener le projet
- > La faisabilité et la viabilité du projet : robustesse du modèle économique
- > L'adéquation de l'activité avec les besoins des filières d'excellence
- > Les retombées économiques, sociales, environnementales et les emplois potentiels générés par le projet
- > L'inscription dans l'écosystème local

## Calendrier

**Date d'ouverture de l'appel à projets : 8 juillet 2024**

**Dates de relève de l'appel à projets (3 levées avec un dépôt des dossiers) :**

- > 30 octobre 2024 à 17h
- > 30 avril 2025 à 17h
- > 30 octobre à 17h

**Date de clôture de l'appel à projets : 30 octobre 2025 à 17h (dernière levée).**

[\\*Consulter les mentions RGPD](#)

## Renseignements

[pde@limoges-metropole.fr](mailto:pde@limoges-metropole.fr)

**Tel : 05 19 30 20 16**

---